



SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 5 décembre 2011, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :
Madame la conseillère Thérèse Gatien
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Monsieur le conseiller Vincent Chatel
Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Dyotte

Sont aussi présent(e)s :
Monsieur David Johnstone, directeur général
Madame Carole Lemaire, greffière

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

11-12-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011
3. Adoption – calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal
4. Nomination – membre au conseil d'administration du Centre sportif Candiac
5. Autorisation signature – lettre d'entente BU-2011-05 – modification d'une date d'ancienneté aux fins de calcul de vacances

6. Approbation – grille salariale des employés auxiliaires, Service des loisirs
7. Approbation – grille salariale des étudiants 2012
8. Réembauches – professeurs, Service des loisirs
9. Dépôt – divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Dépôt – registre des déclarations visées par la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et par le règlement 1287 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Candiac
11. Autorisation signature – addenda protocole d'entente – développement domiciliaire « Hameau des pins », phase VII, projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase V
12. Renouvellement – contrat assurances générales – 2011-2012
13. Renouvellement de contrat – assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants – période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012
14. Renouvellement contrat – assurance pollution – 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012
15. Vente pour défaut de paiement de taxes et droits de mutation – année 2009
16. Approbation – comptes à payer – novembre 2011
17. Approbation – dépenses incompressibles – novembre 2011
18. Adoption budget et quote-part 2012 – Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie
19. Approbation – grille d'évaluation et de pondération – appel d'offres 1139-TP – contrôle biologique des insectes piqueurs
20. Octroi de contrat – service de buanderie et location de vêtements de travail division Travaux publics – soumission sur invitation 1102-TP
21. Octroi de contrat – travaux d'entretien du réseau d'éclairage public – appel d'offres 1133-TP
22. Octroi de contrat – service d'entretien ménager pour le Complexe Roméo-V.-Patenaude – appel d'offres 1135-TP
23. Octroi de contrat – service d'entretien ménager pour les édifices municipaux – appel d'offres 1136-TP
24. Octroi de contrat – fourniture de silicate de sodium – appel d'offres 1138-UF
25. Approbation – recommandations – comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 15 novembre 2011
26. Approbation – recommandations – comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 29 novembre 2011
27. Avis de motion – règlement 1301 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone C06-640
28. Adoption premier projet – règlement 1301 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone C06-640
29. Emprunt temporaire – règlement 1294 décrétant un emprunt d'un montant de 5 650 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna « Les 2 glaces », situé au 10, rue Radisson, à Candiac

30. Adoption du second projet – règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier (c5) et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608
31. Adoption – règlement 1299 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2012
32. Adoption – règlement 1300 concernant le régime supplémentaire de retraite des employés de la Ville de Candiac
33. Divers
34. Parole au public
35. Levée de la séance

**11-12-05 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2011.

**11-12-06 ADOPTION – CALENDRIER 2012 DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac établit le calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil municipal, selon ce qui suit :

- le lundi 23 janvier 2012, 19 h;
- le lundi 20 février 2012, 19 h;
- le lundi 19 mars 2012, 19 h;
- le lundi 16 avril 2012, 19 h;
- le mardi 22 mai 2012, 19 h;
- le lundi 18 juin 2012, 19 h;
- le mardi 3 juillet 2012, 19 h;
- le lundi 27 août 2012, 19 h;
- le lundi 17 septembre 2012, 19 h;
- le lundi 15 octobre 2012, 19 h;
- le lundi 19 novembre 2012, 19 h;
- le lundi 3 décembre 2012, 20 h.

11-12-07 NOMINATION – MEMBRE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF CANDIAC

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer un nouveau délégué pour remplacer monsieur David Johnstone à titre de délégué municipal pour siéger sur le conseil d’administration du Centre sportif Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Éric Sirois, régisseur, Service des loisirs, à titre de délégué municipal au conseil d’administration du Centre sportif Candiac.

11-12-08 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE BU-2011-05 – MODIFICATION D’UNE DATE D’ANCIENNETÉ AUX FINS DE CALCUL DE VACANCES

CONSIDÉRANT la convention collective du Syndicat des employés cols bleus de la Ville de Candiac en vigueur jusqu’au 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gaston Plourde a été embauché à titre d’*appariteur*, Service des loisirs, employé surnuméraire et a été nommé par la suite au même poste à titre d’employé régulier;

CONSIDÉRANT QUE la date d’embauche de monsieur Plourde à titre d’employé surnuméraire n’a pas été reconnue;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de reconnaître la date d'embauche à titre d'employé surnuméraire comme date d'ancienneté pour le calcul des vacances uniquement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'annexe « B » de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente BU-2011-05 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative à la modification de la date d'ancienneté de monsieur Gaston Plourde aux fins de calcul de vacances;

QUE le maire, monsieur Normand Dyotte, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

11-12-09 APPROBATION – GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS AUXILIAIRES, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des employés auxiliaires est révisée annuellement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaire des employés auxiliaires pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 août 2013;

Catégorie	Fonction	Échelon	Taux horaire*
Activités	<i>Surveillant</i>		10,50 \$
Patinoires	<i>Préposé</i>	1 ^{er}	11,00 \$
		2 ^e	11,75 \$
		3 ^e	12,50 \$
Patinoires	<i>Coordonnateur</i>		15,00 \$
Salles	<i>Préposé</i>		10,50 \$
Patinage libre	<i>Préposé</i>		11,50 \$
Semaine relâche	<i>Animateur</i>		11,75 \$

* Un employé déjà rémunéré à un salaire supérieur conserve le même salaire

11-12-10 APPROBATION – GRILLE SALARIALE DES ÉTUDIANTS 2012

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale des étudiants est révisée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités du budget sont respectées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille de salaires des étudiants pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012;

Catégorie	Fonction	Échelon	Taux horaire
Camp de jour	<i>Responsable camp</i>		15,00 \$
Camp de jour	<i>Assistant responsable</i>		14,00 \$
Camp de jour	<i>Animateur thématiques</i>	1 ^{er}	11,50 \$
		2 ^e	12,25 \$
		3 ^e	13,00 \$
Camp de jour	<i>Animateur</i>	1 ^{er}	11,00 \$
		2 ^e	11,75 \$
		3 ^e	12,50 \$
Camp de jour	<i>Accompagnateur</i>		14,00 \$
Camp de jour	<i>Animateur - service de garde</i>	1 ^{er}	10,00 \$
		2 ^e	10,75 \$
		3 ^e	11,50 \$
Natation	<i>Coordonnateur</i>		15,00 \$
Natation	<i>Assistant coordonnateur</i>		14,00 \$
Natation	<i>Instructeur</i>	1 ^{er}	12,00 \$
		2 ^e	12,75 \$
		3 ^e	13,50 \$
Natation	<i>Sauveteur</i>	1 ^{er}	11,50 \$
		2 ^e	12,25 \$
		3 ^e	13,00 \$

Catégorie	Fonction	Échelon	Taux horaire
Parcs	<i>Coordonnateur</i>		15,00 \$
Parcs	<i>Assistant coordonnateur</i>		12,50 \$
Parcs	<i>Patrouilleur</i>	1 ^{er}	11,00 \$
		2 ^e	11,75 \$
		3 ^e	12,50 \$
Division Travaux publics	<i>Préposé</i>	1 ^{er}	11,00 \$
		2 ^e	11,75 \$
		3 ^e	12,50 \$

11-12-11 RÉEMBAUCHES – PROFESSEURS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est d'usage de réembaucher les professeurs ayant fourni une prestation de travail satisfaisante l'année précédente, en plus d'embaucher de nouveaux professeurs pour combler les effectifs requis;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE les candidats sélectionnés ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous au Service des loisirs, selon ce qui suit :

Nom	Prénom	Titre	Date début	Date fin	Poste budgétaire	Taux horaire
Brosseau	Sara-Michèle	prof. - arts visuels	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	15,00 \$
Champagne	Mylène	prof. - cheerleading	2012-01-03	2012-06-23	02-701-53-116	30,00 \$
Deslauriers	Carole	prof. - yoga	2012-01-03	2012-06-23	02-701-53-116	53,00 \$
Gélinas	Carole	prof. - gardiens avertis	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	25,00 \$
Grondin	Suzanne	prof. - théâtre	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	25,00 \$
Guertin	Louise	prof. - arts visuels	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	26,00 \$

Nom	Prénom	Titre	Date début	Date fin	Poste budgétaire	Taux horaire
Hall	Pauline	prof. - conditionnement	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-447	30,00 \$
Pilon	Valérie	prof. - arts visuels	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	15,00 \$
Pilon	Valérie	prof. - cheerleading	2012-01-03	2012-06-23	02-701-53-116	20,00 \$
Pincince	Stéphanie	prof. - zumba	2012-01-03	2012-06-23	02-701-53-116	32,00 \$
Vaillancourt	Ariane	prof. - arts visuels	2012-01-03	2012-06-23	02-702-90-116	15,00 \$

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires concernés.

11-12-12 DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil prennent acte du dépôt des déclarations relatives à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c. E-2.2).

11-12-13 DÉPÔT – REGISTRE DES DÉCLARATIONS VISÉES PAR LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE ET PAR LE RÈGLEMENT 1287 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CANDIAC

Conformément au quatrième alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et à l'article 5.3.5 du règlement 1287 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Candiac, la greffière dépose un extrait du registre des déclarations écrites déposées par les membres du conseil de la Ville de Candiac.

11-12-14 AUTORISATION SIGNATURE – ADDENDA PROTOCOLE D'ENTENTE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS », PHASE VII, PROJET EN COPROPRIÉTÉ, RUE DE CHERBOURG, PHASE V

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Faubert, ing., vice-président aux opérations de la compagnie Les Habitations Trigone 2000 inc. demande une modification au protocole d'entente;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de l'addenda au protocole d'entente du développement domiciliaire « Hameau des pins », phase VII, projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase V à intervenir avec le promoteur Les habitations Trigone 2000 inc.;

QUE le maire, monsieur Normand Dyotte, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente à intervenir.

11-12-15 RENOUELEMENT – CONTRAT ASSURANCES GÉNÉRALES – 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales prend fin le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du 28 novembre 2011 de monsieur Guy Turcot, conseiller en assurances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle le contrat octroyé à la firme de courtage « AON Parizeau inc. », pour les assurances générales de la Ville, pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, selon la proposition de renouvellement soumise, pour un montant de 136 442 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon ce qui est spécifié ci-dessous. Toutefois, cette somme peut varier en cours d'année en fonction des ajouts ou des retraits qui pourront être apportés par la Ville dans la nature des biens ou des responsabilités qui nécessitent une protection d'assurances;

<i>COUVERTURE</i>	<i>ASSUREUR</i>	<i>PRIME</i>
Biens	St-Paul Travelers	40 530 \$
Responsabilité civile générale/Umbrella	St-Paul Travelers	62 664 \$
Chaudière et machinerie	St-Paul Travelers	2 837 \$
Crime « détournements, disparition et destruction »	St-Paul Travelers	5 499 \$
Responsabilité civile des fiduciaires	St-Paul Travelers	3 950 \$
Automobile des propriétaires	Royal et Sun Alliance	17 732 \$
Accident – bénévoles et brigadiers – cadres et dirigeants	La Citadelle	3 230 \$
TOTAL		136 442 \$

QUE les deniers requis au paiement des différentes protections soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-140-00-420, 02-412-01-421 et 02-412-03-421.

**11-12-16 RENOUELEMENT DE CONTRAT – ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DES ADMINISTRATEURS ET
DIRIGEANTS – PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2011
AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants se termine le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guy Turcot, conseiller en assurances, datée du 30 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle le contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, avec la compagnie d'assurance Chartis du Canada, par l'entremise du courtier Hub international (Québec), pour un montant total de 22 354 \$, plus toutes taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, le tout selon les conditions stipulées à la police 0187 951 71;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-420.

**11-12-17 RENOUELEMENT CONTRAT – ASSURANCE POLLUTION –
31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance pollution se termine le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guy Turcot, conseiller en assurance, datée du 30 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac renouvelle le contrat d'assurance pollution avec la compagnie d'assurance Chartis du Canada, par l'entremise du courtier BFL Canada, pour un montant de 5 000 \$, plus toutes taxes applicables, pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, le tout selon les conditions stipulées à la police PLC 15359370;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-420.

11-12-18 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET DROITS DE MUTATION – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville de Candiac sur lesquels les taxes imposées et/ou les droits de mutation n'ont pas été payés en tout ou en partie pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU'il soit ordonné à la greffière ou à l'assistante greffière de vendre aux enchères publiques les immeubles sur lesquels les taxes imposées et/ou les droits de mutation demeurent impayés pour l'année 2009 et que cette vente ait lieu le jeudi 26 janvier 2012, à 15 h, à l'hôtel de ville de Candiac;

QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier ou l'assistante trésorière soit autorisé à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes et/ou droits de mutation;

QUE le trésorier soit autorisé à charger les frais suivants :

- 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis requis par la loi;
- tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes, notamment, mais sans restreindre la portée du présent paragraphe :
 - les frais de recherche de titres;
 - les frais de publication dans le journal;
 - les frais du greffier de la Cour supérieure;
 - les frais de certificats de charges et d'hypothèques;
 - les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

QUE le trésorier soit autorisé à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble pour lequel toutes les taxes dues pour l'année 2009 auront été payées avant 15 heures le 26 janvier 2012, le jour de l'adjudication;

QUE monsieur Gilles Malo, de la firme Paquette et associés, soit mandaté pour procéder à la vente pour taxes;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires du huissier soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

11-12-19 APPROBATION – COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville de Candiac concernant la liste des comptes à payer du mois de novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de novembre 2011 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de novembre 2011 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 185 458,32 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 73 709,15 \$, le tout pour un total de 259 167,47 \$.

11-12-20 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de novembre 2011, représentant une somme de 1 917 038,54 \$.

11-12-21 ADOPTION BUDGET ET QUOTE-PART 2012 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) a adopté ses prévisions budgétaires 2012 le 13 octobre 2011, par la résolution 11-10-79;

CONSIDÉRANT QUE la RAEBL doit faire adopter son budget par les municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte les prévisions budgétaires 2012 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL) et autorise le trésorier à verser à la RAEBL, selon les modalités prévues, la somme de 1 116 252,24 \$ représentant la quote-part de la Ville pour les coûts d'exploitation et le service de la dette;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-414-01-921 et 02-414-01-922.

**11-12-22 APPROBATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION –
APPEL D'OFFRES 1139-TP – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres public avec système d'évaluation et de pondération pour l'octroi du contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres 1139-TP, contrat pour le contrôle biologique des insectes piqueurs.

**11-12-23 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE DE BUANDERIE ET LOCATION
DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DIVISION TRAVAUX PUBLICS –
SOUSSION SUR INVITATION 1102-TP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Cintas Canada Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de buanderie et location de vêtements de travail, pour une durée de trois ans, pour un montant de 48 117,16 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents de soumission sur invitation 1102-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-653.

11-12-24 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – APPEL D'OFFRES 1133-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public se termine le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres *Sé@o*;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 15 novembre 2011, huit entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Litepro électrique », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, pour l'année 2012, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de prix et pour un montant approximatif de 83 415,60 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1133-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-340-00-521 et 02-355-00-521.

11-12-25 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE COMPLEXE ROMÉO-V.-PATENAUE – APPEL D'OFFRES 1135-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager pour les édifices municipaux se termine le 31 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer l'entretien ménager du Complexe Roméo-V.-Patenaude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public avec système d'évaluation et de pondération des offres pour l'octroi d'un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 22 novembre 2011, sept entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de madame Isabelle Leduc, de messieurs Jean-François Bernier et Robert Martineau ainsi que de madame Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie, pour une période de trois ans, le contrat pour l'entretien ménager du Complexe Roméo-V.-Patenaude à la compagnie « Les Services d'entretien Fany inc. », pour un montant de 144 677,97 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1135-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-20-495, conciergerie C.R.V.P.

11-12-26 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX – APPEL D'OFFRES 1136-TP

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager pour les édifices municipaux se termine le 31 janvier 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer l'entretien ménager des édifices municipaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public avec système d'évaluation et de pondération des offres pour l'octroi d'un nouveau contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 22 novembre 2011, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de madame Isabelle Leduc, de messieurs Jean-François Bernier et Robert Martineau ainsi que de madame Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie, pour une période de trois (3) ans, le contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux à « Entretien ménager Lyna inc. », pour un montant de 425 546 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1136-TP;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires suivants :

- 02-190-01-495, conciergerie hôtel de ville;
- 02-290-04-495, conciergerie incendies;
- 02-310-01-495, conciergerie travaux publics;
- 02-701-21-495, conciergerie centre des loisirs (102, boul. Montcalm Nord);
- 02-701-26-495, conciergerie Centre Claude-Hébert, loisirs;
- 02-701-33-495, conciergerie Centre Claude-Hébert, bibliothèque;
- 02-702-31-495, conciergerie Centre Frank-Vocino;
- 02-702-32-495, conciergerie Centre Frank-Vocino, 2^e étage;
- 02-701-23-495, conciergerie Maison Melançon.

11-12-27 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE SILICATE DE SODIUM – APPEL D'OFFRES 1138-UF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de silicate de sodium à l'usine de filtration pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 28 novembre 2011, quatre entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Luc Brault, surintendant, division Alimentation en eau et Réjean Vigneault, ing., directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à l'entreprise « Quadra Chimie », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de silicate de sodium, pour un montant total de 113 750 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 1138-UF;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-635, produits chimiques.

11-12-28 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) – 15 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 15 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d’urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 15 novembre 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-04	100, avenue de Dijon lots 4 818 198 et 4 865 751	C05-524	Approuver la demande de permis concernant la construction d'un bâtiment de type multifamilial de 62 unités « projet Azimut », et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00599-01
CCU-2011-11-05	60, chemin Saint-François-Xavier lot 3 148 370	H02-204	Approuver la demande de permis concernant l'installation d'un auvent permanent dans la cour latérale gauche, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00581-01

PERMIS D’AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-06	150, boulevard Jean-Leman lot 2 863 470	H05-527	Approuver la demande de permis concernant l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne communautaire « Pizzaland » pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d'analyse 2011-00589-01

PERMIS D’AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-07	330, avenue Liberté lot 4 176 959	I04-418	Approuver la demande de permis concernant l’installation d’une enseigne murale et d’une enseigne détachée « Québec Bolts » pour un bâtiment de type commercial, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00601-01

11-12-29 APPROBATION – RECOMMANDATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME (CCU) – 29 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT les demandes de permis déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 29 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les recommandations du comité consultatif d’urbanisme conformément au compte rendu de la réunion du 29 novembre 2011, selon ce qui suit :

PERMIS DE CONSTRUCTION			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-08	34, rue de Douvaine lot 4 600 788	H05-568	Approuver la demande de permis concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00610-01
CCU-2011-11-09	44, rue de Turin lot 4 681 731	H05-565	Approuver la demande de permis concernant la construction d’un bâtiment de type unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00615-01

PERMIS D’AFFICHAGE			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-10	1, boulevard de Sardaigne lot 4 519 987	C06-608	Approuver la demande de permis concernant l’installation d’une enseigne murale, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00608-01
CCU-2011-11-11	210, boulevard Jean-Leman lot 4 242 998	C05-527	Approuver la demande de permis concernant l’installation d’une enseigne murale, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00618-01

PERMIS D’AMÉNAGEMENT D’AIRE DE STATIONNEMENT			
No recommandation	Adresses et lots concernés	Zone concernée	Recommandation
CCU-2011-11-12	55, chemin Saint-François-Xavier lot 2 347 376	P04-408	Approuver la demande de permis concernant l’agrandissement de l’aire de stationnement pour un bâtiment de type institutionnel, et ce, selon les informations contenues à la fiche d’analyse 2011-00600-01

11-12-30 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1301 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C06-608 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE C06-640

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du projet de règlement 1301 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone C06-640;

De plus, madame la conseillère Lemieux demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

11-12-31 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1301 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE C06-608 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE C06-640

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le premier projet du règlement 1301 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone C06-608 pour créer la nouvelle zone C06-640;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 23 janvier 2012, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

11-12-32 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1294 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 650 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE L'ARÉNA « LES 2 GLACES », SITUÉ AU 10, RUE RADISSON, À CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1294 décrétant un emprunt d'un montant de 5 650 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna « Les 2 glaces », situé au 10, rue Radisson, à Candiac, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire de 5 650 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire, monsieur Normand Dyotte, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier, monsieur Yves Gagnon, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

11-12-33 ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 1296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE RETIRER L'USAGE SERVICE PÉTROLIER (C5) ET D'IDENTIFIER LES USAGES QUI SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS POUR LA ZONE C06-608

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier (c5) et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608, a été adopté à la séance du 17 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le second projet de règlement 1296 modifiant le règlement de zonage 555 afin de retirer l'usage service pétrolier (c5) et d'identifier les usages qui sont spécifiquement exclus pour la zone C06-608;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11-12-34 ADOPTION – RÈGLEMENT 1299 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1299 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2012 soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

11-12-35 ADOPTION – RÈGLEMENT 1300 CONCERNANT LE RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2011, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1300 concernant le régime supplémentaire de retraite des employés de la Ville de Candiac soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Sept (7) personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

11-12-36 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 30.

NORMAND DYOTTE
Maire

CAROLE LEMAIRE
Greffière